

ACCA _____

Nos réf. : AD / VT

Saint Symphorien, le 17/03/2025

Monsieur Le Président,

Vous trouverez ci-après les formalités à accomplir en cette fin de saison de chasse 2024/2025 et en vue de la préparation de la saison 2025/2026.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- **Convoquer** votre assemblée générale **AU PLUS TARD AVANT FIN JUIN** :
 .Ci-joint convocation : compléter, signer, afficher en mairie **10 jours avant l'assemblée**.
- Déclarer **en ligne** votre assemblée auprès de la fédération.
- **Tir à l'affût du sanglier** : si cela n'a pas été fait, il convient d'ouvrir le tir à l'affût du sanglier compte tenu des négociations qui ont eu lieu avec le monde agricole. Tout doit être mis en œuvre pour baisser les populations de sangliers. Il vous suffit de l'encadrer en fixant vos conditions validées en assemblée générale.
- Déclarer les **modifications*** à votre règlement intérieur et de chasse à la fédération :

**nouveautés par rapport aux saisons 2023/2024 et/ou 2024-2025 :*

Relevé de conclusion (compléter, signer) - Imprimé 2025/2026 (compléter si besoin, signer).

RENOYER A LA FEDERATION AU PLUS TARD AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2025

DECLARATION EN LIGNE DES MODIFICATIONS DE BUREAU ET/OU STATUT

Toute association loi 1901 a l'obligation de déclarer ses changements de bureau et de statuts auprès de l'administration. La fédération le fait pour vous, par courrier, depuis 2013. Nous vous l'avons annoncé en 2023 et 2024, il faut aujourd'hui privilégier la déclaration en ligne.

1 / Ouvrir un compte sur le site service-public.fr : <https://www.service-public.fr/associations>

2 / Déclarer vos modifications en ligne.

C'est au secrétaire de l'ACCA et non à la fédération d'ouvrir un compte et de faire la déclaration en ligne, sachant que vous pourrez toujours faire votre déclaration par courrier si besoin.

ETUDE DES CANDIDATURES ADHERENTS ANNUELS (actionnaires)

- **Consulter impérativement** la note relative à l'étude des candidatures sur le site de la FDC35.
- **Déclarer en ligne** pour le **1^{er} juin** auprès de la fédération, le nombre d'adhérent annuel recherché.

AUTRES MODIFICATIONS (contacter Valérie TREMEL au 02.99.45.57.92).

- Déclarer un changement dans votre conseil d'administration : *démission, décès, cooptation,*
- Déclarer un changement de vos bureau : *Président, v. Président, Secrétaire, Trésorier, Adjoint.*
- Modifier l'ordre du jour proposé par la fédération : *modifier nombre administrateurs, adresse siège social....*

Déclarer l'assemblée, accéder à la note concernant les candidatures actionnaires, déclarer les places actionnaires disponibles, ouvrir un compte association, accéder au PDF AG 2025 :

- UTILISER LES LIENS qui vous ont été adressés par mail,

- CONSULTER le site fdc35 : <https://www.fdc35.com>

Onglet « CHASSER DANS LE 35 » - « ACCA / ACC / Chasse privée » « ACCA »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
André DOUARD

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Les membres adhérents de l'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE sont invités à participer à l'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ⁽¹⁾ :

Le (*date*) : _____

à (*heure*) : _____ heures _____

Lieu (*commune, lieudit*) : _____

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale **2024 (année N – 1)**,
- Rapport moral et d'activité (*résultats battue, piégeage, tir corvidés etc*),
- Rapport financier,
- Action repeuplement (*prévisions pour l'exercice*),
- Règlement intérieur et de chasse :
 - Approbation des modifications à l'ANNEXE 1.
 - Approbation des modifications à l'ANNEXE 2.
- Questions à l'ordre du jour ⁽²⁾
- Questions diverses.

POUVOIR : UN SEUL POUVOIR par adhérent.

Le Président de l'association,

Nom : _____ Prénom _____

Signature

Compléter, signer, afficher à la mairie **10 jours au moins avant l'assemblée.**

Déclarer en ligne l'assemblée à la Fédération.

⁽¹⁾ **STATUTS** : ART.12 - A143 « L'Assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréée se réunit au moins une fois par an dans le courant du deuxième trimestre sur convocation de son Président annoncée par un avis affiché en mairie au moins 10 jours à l'avance. / A146 « Dans tous les cas, une copie de la convocation est adressée simultanément à la Fédération Départementale des Chasseurs. »

⁽²⁾ **REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE** : ART.2 - A110 « Le délai de dépôt des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé à cinq jours avant celle-ci. ».

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Communale de Chasse Agréée s'est tenue :

A compléter

Le : ___ / ___ / 2025 à ___ heures ___

Lieu (*Lieudit, commune*) : _____

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024 (année N – 1),
- Rapport moral et d'activité (*résultats battue, piégeage, tir corvidés etc*),
- Rapport financier,
- Action repeuplement (*prévisions pour l'exercice*),
- Règlement intérieur et de chasse :
 - Approbation des modifications à l'ANNEXE 1 ⁽¹⁾
 - Approbation des modifications à l'ANNEXE 2 ⁽¹⁾
- Questions à l'ordre du jour
- Questions diverses.

Conclusions :

Cocher les cases correspondant à vos réponses :

1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024 (année N – 1) :

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est adopté à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : OUI - NON

2 - Approbation du rapport financier :

Les comptes de l'année écoulée et le projet de budget de l'année sociale suivante sont approuvés à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : OUI - NON

3 - Règlement intérieur et de chasse ⁽¹⁾ :

Cocher la case adéquate :

- PAS DE MODIFICATION A DECLARER PAR RAPPORT AUX SAISONS 2023/2024 et/ou 2024/2025.**
- LES MODIFICATIONS A DECLARER AUX ANNEXES 1 et 2** au règlement intérieur et de chasse ont été approuvées à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés (*Ci-joint nos modifications*).

4 – Questions à l'ordre du jour (*Questions écrites des adhérents posées 5 j avant AG*) :

5 - Questions diverses : _____

**Nous certifions sur l'honneur que ce relevé de conclusion
est conforme aux décisions prises en assemblée générale.**

Fait à _____, le _____
Le Président, Le Secrétaire,

Nom : _____ Prénom : _____ Nom : _____ Prénom _____

Signature

Signature

Compléter, signer, retourner le(s) document(s) avant le 20/09/2025 à :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE

Beaugard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

(1) STATUTS – ART.20 Règlement intérieur et de chasse : A175. « Toute modification du règlement intérieur et de chasse est décidée en Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration. Elle n'est exécutoire qu'après approbation par le Président de la Fédération des Chasseurs ».

ANNEXE 1 AU REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE**I. Cotisations et catégories de membres**

1. Tout adhérent se verra délivrer une carte qui lui sera accordée annuellement par l'association après qu'il se soit acquitté du paiement d'une cotisation dont le montant est fixé comme suit par l'assemblée générale :

TARIFS 2025 DES CARTES DES 10 CATEGORIES D'ADHERENTS APRES MODIFICATIONS :

1° / _____ € / Domicilié, possédant résidence	2° / _____ € / Apporteur* droit de chasse, descendants, gendre...	3° / _____ € / Apporteur* droit de chasse avant transfert à un GF
4° / _____ € /	5° / _____ € /	6° / _____ € /
Fermier (<i>exploitant du terrain*</i>) Propriétaire d'un terrain* après héritage, donation		Adh annuel privilégié proposé par un apporteur* de + 20ha
7° / _____ € / Acquéreur* de la totalité des droits de chasse de l'apporteur d'origine	8° / _____ € / Acquéreur* de 2ha des droits de chasse de l'apporteur d'origine	
9° / _____ € / Acquéreur* de moins de 2ha des droits de chasse de l'apporteur d'origine	10° / _____ € / Adh annuel (actionnaire)	

* Terrain chassable de l'ACCA.

2. Remises sur le prix de la carte accordées en fonction du degré de participation active à la bonne marche de l'ACCA.
3. Remises sociales exceptionnelles accordées sur le prix de la carte.

TEXTE APRES MODIFICATIONS :**II. Cartes d'invitations et cartes temporaires**

4. Des cartes d'invité gratuites pourront être attribuées : OUI/NON.
5. Des cartes temporaires pourront être délivrées par le conseil d'administration de l'ACCA OUI / NON.

TEXTE APRES MODIFICATIONS :

6. Conditions générales de délivrance des cartes d'invitation et / ou des cartes temporaires fixées par l'assemblée générale : RAS

7. Conditions spécifiques de délivrance des cartes d'invitation et / ou des cartes temporaires fixées par l'assemblée générale :

TEXTE APRES MODIFICATIONS :

7.1 PETIT GIBIER

7.2 MIGRATEURS

7.3 GRAND GIBIER/RENARD

8. Des cartes d'invité et/ou cartes temporaires pourront être délivrées aux membres de droit ? (1. 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°) qui ne prendront pas leur carte d'adhérent annuelle : OUI/NON.

TEXTE APRES MODIFICATIONS :

ANNEXE 2 AU REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE

Chasse individuelle : modalités générales d'exercice de la chasse conformément aux arrêtés d'ouvertures et de clôtures

Jours de chasse et jours fériés autorisés, coupure du midi. pour toute espèce et pour toute la saison.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Jours de chasse supplémentaires, quotas, date de fermeture, particularités concernant : la Perdrix, le Faisan, le Lièvre, le Lapin, le Pigeon, la Bécasse, la Tourterelle-Caille-grive, le Gibier d'eau, le Renard, les Corvidés-Etourneaux, les Ragondin-Rat musqué.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Règles concernant les ARMES en chasse individuelle (ex 22LR).	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Règles concernant les GROUPES DE CHASSEURS ET ACCOMPAGNANTS NON-CHASSEURS.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Règles concernant le STATIONNEMENT et les DEPLACEMENTS en véhicule.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Règles concernant le nombre de CHIENS autorisés par chasseur ou groupe de chasseurs.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Chasse en battue et chasse à l'affût du grand gibier et du renard	
En battue Règles concernant les battues (calendrier, particularités etc)	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
A l'affût Règles concernant l'autorisation des tirs à l'affût du Chevreuil, sanglier, renard et l'organisation des tirs à l'affût.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u> - Le tir à l'affût du sanglier est autorisé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Conditions : _____ _____
Partage de la venaison Règles concernant le partage du grand gibier.	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>
Modalités relatives aux sanctions disciplinaires	
Liste des infractions susceptibles d'entraîner une sanction	<u>TEXTE APRES MODIFICATIONS :</u>

Modifications 2025 aux ANNEXES 1 ET 2 au règlement intérieur et de chasse de l'association communale de chasse agréée de : _____

Nom, Signature.